



Communiqué de presse

Luxembourg, le 1^{er} mars 2015

L'apprentissage – porte d'entrée sur le marché du travail

662 jeunes à l'honneur lors de la remise des diplômes et certificats à la Philharmonie

Ce dimanche 1^{er} mars 2015, la Chambre de Commerce, la Chambre des salariés et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont organisé la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du socio-éducatif. A cette occasion 662 lauréats ont été honorés en présence de S.A.R. le Grand-Duc Héréditaire, du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Nicolas Schmit. Le certificat de la « Promotion du Travail » récompensant les apprentis qui se sont distingués par les efforts qu'ils ont fournis dans le cadre de leur apprentissage, a été remis à 74 lauréats.

L'apprentissage au Luxembourg suit le concept de l'éducation en alternance, dite « duale », c-à-d que la formation se fait tant à l'école qu'en entreprise. De ce modèle, qui favorise le rapprochement du monde scolaire et du monde de l'économie, les différentes parties prenantes ne peuvent que bénéficier. Ainsi les apprentis - à travers une formation orientée vers la pratique - assimilent des compétences leur facilitant l'intégration sur le marché de l'emploi, et les entreprises - activement impliquées dans la formation - peuvent enseigner le savoir-faire requis pour réussir dans les secteurs qu'ils représentent.

Lors de son allocution de bienvenue, Fernand Ernster, Vice-président de la Chambre de Commerce, s'est réjoui de pouvoir confirmer l'évolution positive de l'apprentissage. Ainsi, avec un total de 662 diplômes remis, le taux de réussite pour la promotion 2014 s'élève à 92,07% ce qui correspond au meilleur résultat des cinq dernières années. Autre chiffre encourageant : quelque 880 nouveaux contrats d'apprentissage ont pu être enregistrés à la rentrée scolaire 2014-2015.

Tous ces chiffres confirment la devise adoptée par la Chambre de Commerce - qui gère la grande majorité des contrats d'apprentissage signés au Luxembourg - « Plus de jeunes, des jeunes mieux formés ». Ce slogan résume les défis qui se posent au plan national en matière de formation professionnelle, dont notamment la motivation et la sensibilisation des jeunes à l'apprentissage, et l'assurance d'une formation de qualité outillant les apprentis des compétences requises par le marché du travail luxembourgeois.

Monsieur Ernster a remercié toutes les entreprises pour avoir déclaré autant de postes d'apprentissage. Il a toutefois regretté que malgré ce nombre élevé de nouveaux contrats enregistrés, de nombreux postes d'apprentissage sont restés vacants, tandis que parallèlement certains jeunes restaient sans entreprise-formatrice. Ce phénomène s'explique, entre autres, par le niveau de qualification souvent déficient des jeunes qui sont à la recherche d'un contrat d'apprentissage et par les effets d'une orientation scolaire et professionnelle encore perfectible.

Pour terminer Fernand Ernster a mis en avant le fait que la Chambre de Commerce souhaite poursuivre son engagement dans l'intérêt des PME et de l'industrie. Elle soutient le Ministre

de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans ses démarches d'adaptation du cadre législatif et réglementaire de la réforme de la formation professionnelle et ne peut que l'encourager à revoir certains aspects de la réforme dont la mise en œuvre sur le terrain s'avère très complexe, voire impossible.

Lors de son allocution, le Président de la Chambre des salariés (CSL), Jean-Claude Reding, a préconisé que le Ministère de l'Education nationale et les chambres professionnelles unissent leurs efforts pour construire un système de formation professionnelle cohérent et de qualité. Dans ce contexte, il a mis en garde contre une modification précipitée et approximative de la loi modifiée de 2008 sur la formation professionnelle.

Monsieur Reding a notamment regretté que les responsables politiques ne proposent guère de solution à des problèmes urgents comme l'organisation de la 4^e année de formation ou l'offre de modules en formation continue. Il a en outre précisé qu'un système de formation modulaire efficient ne se fait pas à moindre coût et qu'il aurait fallu mettre à disposition les ressources éducatives et financières nécessaires avant de se lancer sur cette voie.

La CSL conteste et s'oppose par ailleurs à ce que le Ministère de l'Education nationale s'attaque à des acquis sociaux en proposant notamment une prolongation substantielle de la durée ouvrant droit au salaire social minimum qualifié pour les personnes détentrices d'un Certificat de capacité professionnelle (CCP). A ses yeux, une telle politique équivaut à une dévaluation du diplôme de la formation professionnelle de base et ne rehausse certainement pas l'image de l'apprentissage en général.

Pour conclure, Jean-Claude Reding n'a pas manqué d'adresser ses vives félicitations aux lauréats et leur a souhaité beaucoup de succès durant leur vie professionnelle et privée, tout en les invitant à poursuivre leurs efforts de formation.

Il reste à souligner que la remise des diplômes de fin d'apprentissage, a également été l'occasion pour la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés d'offrir un chèque-formation à tous les lauréats.

Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a adressé ses félicitations à tous les lauréats. Il a également remercié tous les acteurs, chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices pour leur engagement indéfectible dans la formation professionnelle initiale. Ce n'est qu'à travers ce partenariat fort que l'implémentation de la réforme sera une réussite.

La «Promotion du Travail» - 74 lauréats honorés par S.A.R. le Grand-Duc Hérédier

Les certificats de la «Promotion du Travail» ont été remis par S.A.R. le Grand-Duc Hérédier, qui a récompensé les lauréats qui ont excellés lors de leur formation et ont obtenu des résultats exceptionnels. Ainsi, ce certificat met en valeur tout particulièrement les notions d'efforts et de mérites personnels. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a salué les très bons résultats de cette promotion. Pour lui, l'éducation en alternance a fourni aux participants les qualifications nécessaires à leur réussite sur le marché du travail. Il a précisé que la part des jeunes ayant trouvé un emploi est plus élevée chez ceux qui ont un diplôme professionnel et qui sont passés par ce système, considéré comme le meilleur moyen de lutte contre le chômage des jeunes.

Pour plus d'informations :

- Chambre de Commerce, tél. : +352 42 39 39 – 220, merkur@cc.lu, www.cc.lu
- Chambre des salariés, tél. : +352 2749 4200, csl@csl.lu, www.csl.lu